

# Le conflit franco-siamois au XIX<sup>e</sup> siècle et l'installation de la France en Indochine

Philippe Conrad

Historien, rédacteur en chef de la Nouvelle Revue d'Histoire

*En 1856, la France du Second Empire signe avec le Siam, alors à son apogée, un traité de « paix perpétuelle ». Cette politique d'alliance, qui renoue avec la diplomatie du XVII<sup>e</sup> siècle, entre très vite en contradiction avec les ambitions françaises en Indochine. Isolé, le royaume de Siam doit accepter l'instauration d'un protectorat français sur le Cambodge puis évacuer le Laos, territoires dont il était alors le suzerain. Philippe Conrad nous fait le récit de cette alliance manquée et des débuts de l'Indochine française.*

## *Les retrouvailles franco-siamoises*

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le royaume de Siam connaît, sous le règne de Rama IV Mongkut, un apogée dont témoigne la suzeraineté qu'il exerce sur les principautés laotiennes de Vientiane et de Luang Prabang et celle qu'il impose – conjointement avec l'Annam – ce nom désigne alors l'actuel Vietnam – au petit royaume khmer du Cambodge alors que plusieurs sultanats de la péninsule malaise lui paient régulièrement tribut. Ancien moine bouddhiste, Rama IV est un souverain éclairé qui mesure à sa juste valeur l'ampleur de la supériorité matérielle dont disposent alors les puissances européennes face aux sociétés traditionnelles asiatiques. Il souhaite moderniser son pays, tout en jouant de la rivalité qui oppose les Occidentaux, notamment les Anglais et les Français. C'est à ces derniers qu'il s'adresse en premier par l'intermédiaire de Gauthier, le consul de France à Singapour.

Cependant, alors que le gouvernement de Napoléon III – soucieux de la protection des missionnaires catholiques persécutés en Extrême-Orient – est tout disposé à répondre positivement aux avances siamoises en vue d'un traité de commerce, la guerre de Crimée empêche l'amiral Laguerre, commandant de la station navale française en Extrême-Orient, de se rendre à Bangkok devenue la capitale du royaume après la destruction d'Ayuthia par les Birmans en 1767. Alors que Mongkut espérait renouer les relations établies à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle lors des ambassades du chevalier de Chaumont et de La Loubère, l'Anglais John Bowring devance les Français à Bangkok pour y signer le traité du 18 avril 1855 ; il est suivi, en mai 1856, par un représentant américain qui obtient des privilèges identiques. La même année, le consul français à Shanghaï, Charles Louis de Montigny, arrive enfin devant l'estuaire du Menam pour signer le traité du 15 août 1856, à l'issue d'une « tournée » qui l'a conduit au Vietnam et au Cambodge. Le soutien du vicaire apostolique Pallegoix et l'intervention de l'abbé Larnaudie, missionnaire établi dans le nord du pays et très bon connaisseur du milieu local, facilitent sa tâche et le traité instaure la « paix perpétuelle » entre l'Empire français et le royaume du Siam. Des relations consulaires

sont établies, les missionnaires catholiques se voient reconnaître une totale liberté d'action et les droits perçus par l'État siamois sur les échanges réalisés sont fixés à trois pour cent de la valeur des marchandises concernées, conditions analogues à celles accordées aux Anglais et aux Américains. La fréquentation du port de Bangkok par les navires français sera multipliée par huit, soit de trois par an à vingt-cinq. Walewski, le ministre des Affaires étrangères de Napoléon III, fait ratifier sans difficultés le traité conclu par Montigny et le consul Heurtier peut venir occuper son poste dès décembre 1857.

### *Les initiatives françaises en Indochine*

Ces retrouvailles franco-siamoises sont cependant assombries par l'intérêt que la France porte au Cambodge. Alors qu'une ambassade siamoise se rend à Londres en 1858 pour y être reçue par la reine Victoria, ce n'est qu'en 1861 qu'une délégation comparable débarque à Toulon avec l'abbé Larnaudie ; si sa réception à Fontainebleau est immortalisée par le peintre Jean Léon Gérôme, les résultats demeurent limités. La question du Cambodge empoisonne en effet très vite les relations entre les deux États.

Déjà, en 1856, le roi Ang Duong n'était pas venu rencontrer Montigny à Kompot, sous la pression du souverain siamois, encouragé par les agents anglais à résister aux ambitions françaises. Les meurtres de sept évêques et de quinze prêtres français ou espagnols perpétrés en Annam au cours des années précédentes fournissent pourtant aux Français des prétextes d'intervention contre l'empereur Tu Duc qui voit une armada franco-espagnole bombarder les forts de Tourane – sa capitale – et s'emparer de Saïgon. À l'initiative du lieutenant de vaisseau Doudart de Lagrée et de l'amiral de La Grandière, la France intervient même directement au Cambodge dont le jeune roi Norodom doit signer le 11 août 1863 un traité de protectorat. Le souverain khmer étant considéré à Bangkok au mieux comme un vice-roi et au pire comme un simple gouverneur du roi de Siam, et il doit signer en décembre, sous l'influence du mandarin Phnea Reat, un autre traité avec le Siam. L'épreuve de force ainsi engagée tourne finalement à l'avantage des Français qui obtiennent le retour à Oudong, la capitale khmère, de l'épée d'or, du sceau et de la couronne – les insignes royaux détenus à Bangkok – et qui imposent le couronnement sur place du souverain cambodgien, le 3 juin 1864. Placé devant le fait accompli, le Siam doit renoncer à sa suzeraineté sur le Cambodge. Une nouvelle ambassade, envoyée à Paris en 1867, reconnaît le protectorat français sur le royaume khmer mais obtient la cession au Siam de trois provinces de l'ouest cambodgien, celles de Battambang, Siem Reap et Sisophon.

Les relations entre Paris et Bangkok vont de nouveau se détériorer à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à la faveur de la pénétration française au Laos où les incidents avec les forces siamoises se multiplient rapidement ; une démonstration navale a lieu devant Bangkok, à l'initiative du représentant français Auguste Pavie et du lieutenant de vaisseau Bory. Confronté à un ultimatum comportant une menace de blocus, le Siam doit évacuer complètement le Laos et verser à la France une indemnité de trois millions de francs. Les navires français quittent les eaux siamoises le 25 juillet 1893, après que le roi Rama V Chulalowgkorn ait accepté toutes les conditions qui lui sont imposées. L'Angleterre, pour sa part, n'avait pas jugé utile de s'opposer aux exigences françaises : les espoirs siamois de jouer de la rivalité entre les deux grandes puissances européennes étaient donc ruinés.

Philippe Conrad

Janvier 2003

Copyright Clio 2019 - Tous droits réservés

